



CONDUCTEUR-TRICE DE TRANSPORT EN COMMUN EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

Son rôle : Le/la conducteur-trice de transport en commun en Polynésie française conduit un autobus ou un autocar en assurant la sécurité et le confort des passagers. Il/elle respecte le code de la route, les règles de l'entreprise et suit des horaires et itinéraires avec des arrêts définis. Il/elle accueille et informe les clients, puis rend compte de son activité à son supérieur et au service d'exploitation.



LES ESSENTIELS

- La formation se déroule à l'unité de Pirae**
- Elle dure environ 4 mois (du lundi au vendredi) soit 16 semaines**
- 12 PLACES DISPONIBLES EN FORMATION**

LE CFPA EN QUELQUES CHIFFRES

- 89 % de réussite au titre professionnel**
- 78 % d'accès à l'emploi**
- 95 % de stagiaires satisfaits**

*Il est possible d'accéder également au titre professionnel par la voie de la VAE :
• se renseigner auprès du SEFI

LES AVANTAGES !

- FORMATION QUALIFIANTE**
- INDEMNITÉ FINANCIÈRE PRÉVUE DURANT LA FORMATION**
- OBTENTION D'UN TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE NIVEAU 3 - CAP/BEP**
Délivré par le Ministère du Travail
- TOUT PUBLIC DEMANDEUR D'EMPLOI**



40 50 74 47



CFPA POLYNÉSIE



www.cfpa.pf

CONDUCTEUR-TRICE DE TRANSPORT EN COMMUN EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

Types d'emplois accessibles : conducteur.trice de transport en commun, chauffeur.se de bus.

Titre de niveau 3 (CAP/BEP) arrêté en cours de création



OBJECTIF DE LA FORMATION

La formation se compose de 2 activités types, complétées par 1 période en entreprise (8 semaines).

Période d'intégration.

Accueil, présentation des objectifs de formation, connaissance de l'environnement professionnel, sensibilisation au développement durable, adaptation du parcours de formation.

Réaliser en sécurité un transport de personnes à l'aide d'un véhicule de transport en commun :

- Application des consignes d'exploitation - Les véhicules, les différents services dans le transport de voyageurs, les documents obligatoires à bord, les différents titres de transport, le contrat de transport et la RSE - Conduite et manœuvre en sécurité de tout type de véhicule de transport en commun
- Les contrôles liés au fonctionnement et à la sécurité du véhicule, utilisation du tachygraphe dans le respect des réglementations en vigueur, la conduite dans des conditions de faible densité de circulation, sur des rues étroites, sinuées, aux reliefs variés et incluant des passages à niveau ou des ouvrages d'art - La conduite dans des conditions spécifiques (nuit, intempéries, circulation dense) - Les manœuvres en lien avec les épreuves de maniabilité du permis de conduire

Réaliser en sécurité un transport de personnes à l'aide d'un véhicule de transport en commun :

- Accueil et renseignement de la clientèle - La sécurité, l'évacuation des passagers, les personnes à mobilité réduite et équipements - Les prestations commerciales de l'entreprise dans le cadre d'un transport en commun
- Les différents contrats de transport, le fonctionnement des appareils de billetterie, le contrôle de la caisse et la lecture d'une grille tarifaire - Prévention des risques, mise en œuvre des procédures en cas de situation difficile, incident ou accident - Manipulation du matériel de lutte contre les incendies - Obtention du certificat SST ou APS TRV
- Conduite et manœuvre en sécurité tout type de véhicule de transport en commun : Détection, localisation d'un dysfonctionnement et renseignement aux services concernés, utilisation du tachygraphe dans le respect des réglementations en vigueur, la conduite dans des conditions de faible densité de circulation, sur des rues étroites, sinuées, aux reliefs variés et incluant des passages à niveau ou des ouvrages d'art - La conduite dans des conditions spécifiques (nuit, intempéries, circulation dense) - Les manœuvres en lien avec les épreuves finales du permis de conduire - Mise en œuvre de l'écoconduite

Préparation à la certification et session d'examen

PRÉREQUIS

- Être agé.e de 21 ans
- Avoir 2 ans de permis B
- Code de la route valide conformément à l'article 131-11 du code de la route (*)
- Casier judiciaire B3 vierge
- Aptitude médicale conformément à l'article 136-1 du code de la route
- Bonne communication orale
- Disposer d'un projet professionnel réfléchi en amont est recommandé.

MISSIONS PRINCIPALES

- Réaliser en sécurité un transport de personnes à l'aide d'un véhicule de transport en commun.

Conditions de travail :

L'emploi s'exerce de jour comme de nuit, dans des conditions météorologiques parfois difficiles. Outre les jours ouvrés, le conducteur de transport en commun sur route est susceptible d'exercer son activité les week-ends ou les jours fériés. Son service peut être établi en une ou plusieurs vacations au cours d'une même journée. Il/elle peut avoir à transporter des personnes à mobilité réduite auxquelles il facilite l'accès à la montée et à la descente. En toutes circonstances, il/elle doit faire preuve de maîtrise de soi, calme et courtoisie.

Méthode et modalités d'évaluation :

Approche théorique, mise en situation pratiques, stage en entreprise, évaluations formatives

Devenir stagiaire en 4 étapes :

- Réunion d'information collective
- Test de positionnement
- Entretien individuel
- Entretien Technique

(*) Si vous remplissez toutes les conditions mais que votre code n'est pas valide, n'hésitez pas à nous contacter